

GRAND CONSEIL

Question Chantal Pythoud-Gaillard et Marie-Christine
Baechler

2014-CE-160

**Consommation de cannabis et autres stupéfiants par les
adolescents**

DSAS/DICS/DSJ

15.07.2014

La consommation de cannabis semble s'étendre auprès des jeunes, déjà même au niveau des cycles d'orientation. Le cas du CO de la Veveyse a été médiatisé, mais de nombreux CO sont aussi confrontés à cette problématique.

Les statistiques d'Addiction Suisse (2007) ne reflètent pas ce constat car les données concernant la consommation de cannabis dans la tranche d'âge 12-14 ans sont manquantes. Or ce sont bien les jeunes de cette tranche d'âge qui sont le plus exposés face à la banalisation du produit.

Les mœurs et les pratiques évoluent et, selon les renseignements pris auprès d'un spécialiste en addictologie, si les jeunes adolescents de 12 à 14 ans consomment du cannabis, les jeunes âgés de 15-19 ans semblent préférer les amphétamines, la cocaïne ou l'héroïne, produits actuellement beaucoup plus branchés.

Nous devons combattre ce véritable danger qu'est le cannabis pour deux raisons :
1° Non seulement le cannabis est une porte d'entrée pour d'autres addictions, mais encore ;
2° la consommation de cannabis est de plus en plus précoce.

La consommation de cannabis se banalise alors que les taux de THC sont beaucoup plus élevés que par le passé. Certains spécialistes parlent même de «drogue dure» en regard des effets et de la forte dépendance qu'elle induit.

La consommation de cannabis et autres drogues a des conséquences importantes sur la santé psychique et physique de nos jeunes. Il est établi aujourd'hui que la consommation de cannabis contribue à l'éclosion précoce de la schizophrénie.

L'adolescence est une étape difficile à vivre. Le propre de l'adolescence est de vivre dans l'ici et maintenant, c'est l'âge où le futur adulte se construit en défiant les règles sociales pour ensuite choisir ses propres valeurs. Le phénomène d'identification au groupe est important à cette période de la vie.

Ce besoin d'appartenance au groupe va fortement influencer le jeune à consommer en premier lieu dans un contexte festif risquant de se transformer en un véritable piège. La plupart d'entre eux n'a pas conscience des risques liés à la consommation du cannabis, certains ignorent même qu'elle est illégale.

Les difficultés familiales, la mésestime de soi, l'anxiété, les chagrins d'amour ou l'échec scolaire sont autant de facteurs aggravant le risque de dépendance. Pour les jeunes en souffrance, cette consommation est un moyen de fuir un contexte désécurisant ou d'anesthésier un profond mal-être.

Il n'est pas rare de constater que certains jeunes se retrouvent en rupture scolaire ou professionnelle, la substance ayant une influence néfaste sur leur motivation.

On se préoccupe beaucoup des aspects légaux et moraux liés à la consommation et occultons le mal-être de nombreux jeunes dans notre société.

Aucune étude ne s'est intéressée à la corrélation entre la consommation de substances psychoactives, notamment le cannabis, et le risque de suicidalité étonnamment très élevé pour un pays aussi riche que la Suisse en terme de PIB. Il nous paraît important de mettre l'accent sur l'accompagnement de ces jeunes afin de les aider à surmonter leurs difficultés.

Contrairement aux effets espérés, la répression ne fait que renforcer le vécu de maltraitance et donc l'envie de transgression. C'est pourquoi il nous paraît important d'intensifier la prévention et ceci suffisamment tôt pendant la scolarité afin de dissuader les jeunes de consommer du cannabis et d'autres drogues illicites.

Selon le concept de prévention de l'OMS, nous constatons que la prévention primaire est importante pour la diffusion d'informations à toute la population mais nous semble insuffisante pour une réelle prévention de consommation chez les jeunes.

La prévention secondaire, ciblée sur les groupes à risques, doit s'adapter à l'évolution de la consommation qui semble être de plus en plus précoce.

La prévention tertiaire s'adressant aux personnes qui ont été interpellées pour consommation avérée, nous apparaît prioritaire à renforcer. Il nous semble insuffisant de condamner un jeune à une amende ou à des journées de travail d'intérêt général sans instaurer en parallèle des mesures d'accompagnement qui viseraient à identifier les causes de la consommation et à prévenir une récurrence.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes:

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour prévenir la consommation de cannabis et autres stupéfiants dans le canton ?
- A quel moment de la scolarité, les enfants et préadolescents bénéficient-ils de cette prévention ?
- Quelles sont les mesures prises pour assurer le suivi psychologique et /ou éducatif des jeunes qui ont été interpellés par la justice suite à la consommation de substances illicites ?
- Quels sont les professionnels qui assurent ce suivi et sur quelle durée ?
- Existe-t-il un soutien pour les parents des jeunes concernés ?

(Sig.) Chantal Pythoud-Gaillard et Marie-Christine Baechler, députées